



Répartition des jours de garde pendant les vacances

Par **reina**, le **02/02/2008** à **14:36**

Bonjour,

Selon un récent jugement mon fils rend visite à son père un week end sur deux du vendredi 16h au lundi 9h et la moitié des vacances scolaires par demi semaines à savoir:

Quand les vacances débutent par un week end lui revenant, du vendredi 16h au mercredi de la (première) semaine à midi, et le cas échéant, du dimanche intermédiaire au mercredi de la seconde semaine.

Ce week end mon fils devait donc rendre visite à son père et comme les vacances de carnaval débutent lundi, je pense qu'il devait rester chez son père jusque mercredi midi. mais son père n'est pas venu ce vendredi, je pense que peut-être il viendra dimanche.

Ai je bien compris le déroulement de cette répartition ou effectivement le père de mon fils a raison?

Merci